



Direction Générale  
des Services

Montpellier, le 05 JUIN 2009

PADT/ROUTES

Monsieur Julien Savary  
Association Vélo  
Délégation Régionale pour Midi-Pyrénées et  
Languedoc-Roussillon de l'AF3V  
5 avenue F Collignon  
31200 TOULOUSE

Pôle aménagement durable du territoire  
Département des routes

Mission aménagements cyclables  
Dossier suivi par : Eric Melin  
Téléphone : .04.67.67.64.86  
Télécopie : .04.67.67.67.58  
e-mail : emelin@cg34.fr  
Références : EM/MM/09LT02

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 04 mai 2009 concernant la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre du projet « tour du bassin de Thau à vélo ».

Dans un premier temps, je souhaiterais vous rappeler l'effort considérable du Conseil général pour favoriser la pratique cyclable, se traduisant, notamment, par la réalisation d'un schéma cyclable particulièrement ambitieux.

En effet, le schéma cyclable départemental, validé en 2007, a pour objectif, d'ici 2012, de compter dans l'Hérault 800 km d'itinéraires cyclables (pistes et d'autres types d'aménagements réalisés par divers maîtres d'ouvrage), lui permettant ainsi de conforter son statut de « département cyclable ».

La réalisation du « tour du bassin de Thau à vélo » est, à ce titre, identifiée parmi d'autres opérations qui, à terme, permettront le maillage cyclable du département.

Cependant, la réalisation d'un itinéraire de cette importance nécessite un phasage en raison des contraintes techniques, administratives et financières.

Je vous précise donc l'avancement du projet en fonction des éléments que vous soulevez :

### **1 - Création d'une voie verte entre Mèze et Balaruc le Vieux :**

Les travaux vont débuter dans les prochaines semaines pour la réalisation de 2 sections :

- Mèze-RD613 à Loupian
- Bouzigues centre-Balaruc les bains. Les travaux devraient démarrer dans le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009

La section Loupian-Bouzigues en parallèle à la RD613, qui comprend la création d'un passage inférieur sous la RD613 au carrefour de Loupian est actuellement en étude dans le cadre du réaménagement de la RD613.

La date de mise en service est prévue en 2012.

## **2 - Création d'une piste cyclable en site propre, continue et bien sécurisée le long de la RD600, entre Balaruc les Bains et Sète :**

Il existe actuellement, le long de la RD2, des bandes cyclables, (et/ou pistes cyclables), entre Balaruc les Bains et le pont métallique de la SNCF à l'entrée de Sète. Cet ouvrage ne permet pas la réalisation d'un aménagement spécifique aux cyclistes.

Cependant, la RD2 fait l'objet d'une réflexion portée par la communauté d'agglomération DU bassin de Thau qui, à terme, permettra dans les prochaines années la création d'une piste cyclable et d'une nouvelle entrée dans Sète.

Par ailleurs, le Département va engager une étude dans les prochaines semaines, pour la réalisation de la liaison cyclable Sète-Frontignan, depuis la RD2, le long du Canal du Rhône à Sète. Cette piste se situera, dans un premier temps, berge Nord jusqu'au niveau de la RD600, puis berge Sud, en utilisant la liaison cyclable récemment achevée reliant, en parallèle de la RD600, le Canal au quai des Moulins à Sète et sécurisant ainsi l'entrée de ville.

La date de mise en service est prévue en 2012.

## **3- Sécurisation par bandes et pistes cyclables le la liaison Marseillan-plage-RD51e6**

La liaison Marseillan-Marseillan-plage fera l'objet d'un aménagement cyclable spécifique. A la demande de la commune de Marseillan, la section Pointe des Onglous-pont du Maire est inscrite dans un projet global d'aménagement.

Le pont du Maire va être reconstruit, avec prise en compte des pratiques cyclables, courant 2010.

La section pont du Maire-Marseillan plage est également actuellement étudiée par la commune de Marseillan.

## **4 - Création d'un itinéraire jalonné entre Marseillan et Mèze :**

Cette opération fait partie de l'étude globale d'aménagement cyclable du Nord du bassin de Thau. Elle comporte des sections en site propre lorsque cela s'avère possible et des sections en circulation partagée, dans les autres cas.

Je vous précise que l'enquête parcellaire nécessaire à cette réalisation sera conduite dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2009, pour une mise en œuvre possible à l'horizon 2011.

Je souhaite que cette réponse vous permette d'apprécier la politique volontariste du département pour l'aménagement d'itinéraires cyclables performants en cohérence avec les projets portés par d'autres maîtres d'ouvrages et vous invite à contacter mes services pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
P/le Président  
et par délégation,  
Le Directeur du département des Routes  
**Dominique JAUMARD**